

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue devant public le 5 décembre 2022 à 20h00 heures à la salle municipale au 2485, rue Principale à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

193-12-2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 DÉCEMBRE 2022

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Greffe et gestion administrative

- 3.1 Approbation du procès de la séance du 7 novembre 2022
- 3.2 Approbation des comptes du mois
- 3.3 Approbation des factures
- 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2022
- 3.5 Adoption du règlement #100-011-2022-01 concernant la création d'un fonds électoral
- 3.6 Approbation pour la destruction d'archives municipales
- 3.7 Renouvellement de l'adhésion à l'AQLM
- 3.8 Programme d'amélioration de la voirie locale
- 3.9 Approbation du budget de représentation du maire 2023
- 3.10 Résolution de concordance
- 3.11 Résolution d'adjudication
- 3.12 Octroi de contrat de gré à gré pour services comptables
- 3.13 Présentation de la proposition budgétaire 2023

4. Sécurité publique

- 4.1 Nomination du Directeur Service incendie
- 4.2 Octroi de contrat de gré à gré à Aéro-feu pour l'inspection des appareils respiratoires

5. Transport et hygiène du milieu

- 5.1 Renouvellement de l'adhésion à l'ATPA
- 5.2 Demande de désignation d'un conciliateur au MAMH
- 5.3 Renouvellement du service de transport adapté
- 5.4 Octroi de contrat de gré à gré pour collecte de gros rebus avec Recyc-lav

6. Santé et bien-être

7. Aménagement et urbanisme

8. Développement économique

9. Loisirs et culture

- 9.1 Engagement des professeurs pour la session de cours hiver 2023

10. Rapports des différents comités

11. Divers

12. Période de questions aux contribuables

13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

11.1 Autorisation d'emprunt et de signatures

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

194-12-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

195-12-2022

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 30 novembre 2022 au montant de 224 129,58\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	\$ 35 320,05
Comptes à payer	\$ 134 774,76
Déboursés	\$ 54 034,77

3.3

196-12-2022

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de facture à BC2 au montant de \$14 026,95 pour révision du plan d'urbanisme.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.61000.414.

Paiement de facture à APSAM au montant de \$260.00 pour formation travaux publics.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.32000.454.

Paiement de facture à Pic-bois l'artisan au montant de \$333,44 pour embellissement Noël.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70150.629.

Paielement de facture à Pic-bois l'artisan au montant de \$923.62 pour embellissement Noël.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70150.629.

Paielement de facture à Les excavations Yvon Houle & fils Inc. au montant de \$40 949,44 pour réfection ST-Charles et rue Bernier.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #23.32000.521.

Paielement de facture à Abris tout-genre G.Y. Inc. au montant de \$574,88 pour installation abris tempo.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70150.629.

Paielement de facture à Morency, Société d'avocats au montant de \$882,44 pour future régie de compost. Elle sera remboursée par l'ensemble des municipalités incluses dans le projet

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #23.05000.000.

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 30 novembre 2022 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022

3.5

197-12-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT #100-011-2022-01 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 1094.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu aux quatre (4) ans et représentent des déboursés importants pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces dépenses sur une période beaucoup plus longue et ainsi d'éviter une augmentation importante des dépenses l'année où l'élection a lieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de créer une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été adopté et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement #100-011-2022-01 concernant la création d'un fonds électoral.

3.6

198-12-2022

APPROBATION POUR LA DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES INACTIVES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les archives, la municipalité de St-Édouard a adopté un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière ne peut, notamment se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil municipal;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la greffière-trésorière à faire détruire par déchiquetage les documents ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste produite par madame Pierrette Léger, responsable des archives, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'on procède à la destruction en janvier 2023.

Destruction 2023

Règle	Titre, description, utilisation...	Délai
104-120	Manuel de procédures modification règlements 1997	Plus d'utilité
104-120	Livre de la cour municipale MRC de Lotbinière 1998	Plus d'utilité
104-120	Guide du secrétaire de comités de sélection des fournisseurs 2002	Plus d'utilité
104-145	Correspondances diverses (+++ copies) de 1960 à 2020	2 ans
105-145	Réclamation à l'assureur 2006-2009-2011-2012-2015-2016	3 ans
106-100	Assurances générales 1987-1988-2002-2003-2004-2005-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016	Durée + 3 ans
106-100	Rapports du kilométrage du camion municipal 1993-1997	Durée + 3 ans
106-105	Réclamation vandalisme graffiti 2016	Durée + 3 ans
107-160	Retour d'enveloppes élections partielles 2019	Durée du mandat
107-160	Cartes de rappel élection partielle 2019	Durée du mandat
107-160	Documents des élections de 1988 à 2019	Durée du mandat + tri
112-140	Fêtes du 125 ^e en 1988	2 ans + tri
112-170	Le Bavard 2019-2020-2021 (en double)	N/A
113-100	Plainte 2012-2014-2016-2017	Durée + 5 ans
114-243	États financiers OMH 2003-2006-2007-2008-2009-2011-2013-2015-2017	2 ans
114-243	États financiers bibliothèque 2006-2008-2010	2 ans
201-100	Questionnaire de l'étude sur les coûts et revenus des services de collecte sélective 2006	7 ans
202-110	Documents d'emprunt de 1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990	Durée + 6 ans
202-110	Remboursement de prêt 1994-2006	Durée + 6 ans
203-101	Relevé de compte 2005-2006-2007-2008-2009-2012-2013-2014	7 ans
203-103	Conciliation bancaire 2003-2004-2012-2013-2014-2015	7 ans
203-105	Chèques 2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2009-2012-2013-2014-2015	7 ans
204-000	Prévisions budgétaires 2004-2005-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015	Remplacement budget
204-000	Prévisions budgétaires bibliothèque 2002-2005-2006-2009-2010	Remplacement budget
205-110	Registre de paie 2007-2010-2011-2012-2013-2014	7 ans
205-110	Rapports budgétaires incendie 2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012	7 ans
206-100	Relevés 24 – 2007-2013	7 ans
206-140	TPS – TVQ 2007-2008-2009	7 ans
207-110	Feuilles de temps 1999-2000-2001-2003-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020	1 an
207-110	T-4 et relevés 1 – 2001-2003-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015	7 ans
207-110	Livre ou liste des salaires 2001-2003-2004-2005-2009-2012	7 ans
207-120	Comptes à payer 1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	7 ans

	2012-2013-2014	
401-112	Entretien paysager des terrains municipaux – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Remplacement de la pompe sur camion pompe – soumissions rejetées	2 ans
401-112	Pavage rue Bergeron et Turcotte – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Aménagement intérieur et extérieur salle municipale – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Rénovation du chalet des loisirs – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Asphaltage – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Remplacement de la pompe sur camion autopompe #412 – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Entretien paysager des terrains municipaux – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Soumissions déneigement des trottoirs – soumissions rejetées 2014	2 ans
401-112	Asphaltage – soumissions rejetées 2015	2 ans
401-112	Déneigement des trottoirs – soumissions rejetées 2015	2 ans
401-112	Déneigement des stationnements municipaux – soumissions rejetées 2015	2 ans
401-112	Déneigement des bornes-fontaines – soumissions rejetées 2015	2 ans
401-112	Soumissions diverses refusées 1996-1997-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015	2 ans
402-100	Contrat de service photocopieur 1993-2006	Durée
402-102	Dossier camion-pompe 1962	Durée
402-102	Vérification camion Ford 2003-2004-2006-2007	Durée
402-102	Vérification camion Chevrolet 2004	Durée
402-102	Documents d'achat Dodge Ram 2004 argent	Durée
403-121	Bail 2011-2012-2013-2014	Durée + 3 ans
403-122	Location de salles 2002-2012-2013-2014-2015-2017	Durée + 3 ans
502-101	Accréditation des pompiers 2000-2003	Durée
602-130	Réfection Lucieville, Juliaville, St-Charles St-José, Guimond, Leclerc Beaudet PAARRM 2006-2007	5 ans
709-134	Infraction – nuisance publique 1999	Durée + 3 ans
802-122	Inscriptions TDJ 2006-2011-2012-2013-2014-2015-2016	3 ans
803-203	Liste des frais de garde 2013-2014-2015-2016	Durée
	Relevé de lecture des conteneurs à déchets 2005-2006	
	Permission de nettoyage des fossés des citoyens 1993	
	Dossier des pagettes dans les années 1990	
	Protocole incendie 2002	
	Règlements et procès-verbaux de la MRC	
	Liste des propriétaires de bacs 2066-2007	
	Liste des pompiers volontaires 2000-2003	
	Fiches d'activités d'entretien du manuel d'entretien de structures 2001	
	Situation budgétaire poste incendie 2006	
	CSST Déclaration des salaires 2005-2006	

207-150	Quotes-parts 2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	7 ans
208-100	Factures achat de bacs roulants 1991-1999	7 ans
208-100	Comptes à recevoir 1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	7 ans
208-100	Factures et reçus 1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015	7 ans
208-100	Livret des factures du concierge 1997-1998-1999	7 ans
208-100	Factures bacs bleus et verts 2000	7 ans
208-130	Comptes de taxes 1993-1994-1995-1996-1997-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	6 ans
208-130	Taxes... (Facturation et encaissements) 2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015	7 ans
208-141	Subventions gouvernementales 2003-2004	6 ans
302-000	Dossier médical Gilles Laliberté 2007	10 ans
302-000	Dossier médical Pierre Parent 2005	
302-000	Dossiers Gilles Laliberté, Jocelyn Auger, Roxanne Auger, Guylaine Blanchette, Anna Blondin, Marie-Douce Comeau, Jean Leclerc, Alexandra Leclerc, Guillaume Laverdière, Lorraine Lauzé, Stéphane Métivier, Stéphane Milot, Patricia McDonald, Micheline Paradis, Jean-Philippe Vallée, Gilles Warnet, Claude Leclerc	7 ans
302-110	Emplois d'été Canada 2017	Durée + 2 ans
303-140	Primes d'assurance collective mars 2017	Durée + 3 ans
401-112	Resurfacement rang St-Charles - soumissions rejetées 2019	2 ans
401-112	Réfection rang Juliaville - soumissions rejetées 2020	2 ans
401-112	Déneigement trottoirs - soumissions rejetées 2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	2 ans
401-112	Déneigement stationnements - soumissions rejetées 2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	2 ans
401-112	Déneigement bornes fontaines - soumissions rejetées 2018	2 ans
401-112	Terrain de jeux – soumissions rejetées 2018	2 ans
401-112	Asphaltage – soumissions rejetées 2016	2 ans
401-112	Asphaltage 2017 - soumissions rejetées 2017	2 ans
401-112	Pavage 2 ponceaux St-Charles – soumissions rejetées 2017	2 ans
401-112	Assainissement des eaux usées (phase 2) et traitement de l'eau potable – soumissions rejetées 2007	2 ans
401-112	Réfection des rangs St-Charles et Juliaville - soumissions rejetées 2007	2 ans
401-112	Soumission rejetée camion pompiers 2007	2 ans
401-112	Déneigement chemins municipaux – soumissions rejetées 2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014	2 ans
401-112	Déneigement des trottoirs – soumissions rejetées 2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-	2 ans

Formation 2007 Le règlement d'emprunt...	
Inscriptions à diverses formations 2008	
Colloque ADMQ 2015	
Guide Mada 2012	
Enregistrement des véhicules 2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015	
Liste des présences aux caucus ++	
Fins de semaine de garde ++	
Projet – Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière 2015	
Test annuel autopompe #412 - #712 - 2015	
Dossier médical d'un enfant à problèmes 2016	
Cahier Les documents d'appel d'offres 2014	
Spécimens de chèque anciens employés	
Copies de résolutions et de la lettre d'envoi, de règlements, de notes manuscrites... ++++	
Disquettes, cd, cassettes du début des années 2000	

3.7

199-12-2022

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'AQLM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a reçu les coûts pour l'adhésion 2023 à l'AQLM,

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE RENOUVELLER l'adhésion de Madame Réjeanne Côté à l'AQLM pour un montant de 402,41 \$ taxes incluses.

3.8

200-12-2022

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE – PAVL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 133 181 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par Tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

3.9

201-12-2022

APPROBATION DU BUDGET DE REPRÉSENTATION DU MAIRE 2023

CONSIDÉRANT que les élus sont tenus de représenter la municipalité dans les différents événements;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE DÉCRETER un budget de \$800.00 pour la représentation municipale aux différents événements.

3.10

202-12-2022

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 774 600\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 774 600 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-216	774 600 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence

Il est proposé par André Poulin, et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit

2023.	140 300 \$	
2024.	147 300 \$	
2025.	154 600 \$	
2026.	162 200 \$	
2027.	170 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

3.11

203-12-2022

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 774 600\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 DÉCEMBRE 2022

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	5 décembre 2022	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	10h	Échéance moyenne	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	12 décembre 2022
Montant	774 600\$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2022, au montant de 774 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

140 300 \$	4,77000 %	2023
147 300 \$	4,77000 %	2024
154 600 \$	4,77000 %	2025
162 200 \$	4,77000 %	2026
170 200 \$	4,77000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,77000 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

140 300 \$	5,07000 %	2023
147 300 \$	5,07000 %	2024
154 600 \$	5,07000 %	2025
162 200 \$	5,07000 %	2026
170 200 \$	5,07000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,07000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

140 300 \$	5,05000 %	2023
147 300 \$	4,85000 %	2024
154 600 \$	4,75000 %	2025
162 200 \$	4,75000 %	2026
170 200 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,77200 Coût réel : 5,18837 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE est la plus avantageuse;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2022 au montant de 774 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-216. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

3.12

204-12-2022

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES COMPTABLES

CONSIDÉRANT l'excellent service offert par Monsieur Jérôme Sansregret dans l'exercice des audits et préparation des états financiers de la municipalité de St-Édouard;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sansregret travaillera dorénavant pour Groupe RDL Victoriaville SENCRL;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de services comptables à Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

3.13

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2023

DÉPENSES:	
Administration générale	521 574 \$
Sécurité publique	307 765 \$
Transport routier	469 802 \$
Hygiène du milieu	441 680 \$
santé et bien-être	59 656 \$
Aménagement et urbanisme	108 829 \$
Loisirs et culture	238 904 \$
Activités culturelles	15 675 \$
Frais de financement - intérêts	90 124 \$
Total des dépenses avant affectations	2 254 009 \$
Affectations - remboursement en capital et autres	336 350 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	2 590 359 \$

REVENUS:	
Taxes (valeur foncière, service de la dette, services municipaux, intérêts sur arrérages)	2 207 406 \$
Tenant lieu de taxes	41 030 \$
Transferts	186 055 \$
Services rendus	99 868 \$
Impositions de droits	29 000 \$
Autres revenus	15 000 \$
Amande et pénalités, intérêts	12 000 \$
TOTAL DES REVENUS	2 590 359 \$

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

205-12-2022

NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE RENOMMER Monsieur André Maillet au poste de Directeur du Service de Sécurité Incendie en date du 5 décembre 2022;

QUE le salaire du directeur soit de \$29,68 l'heure, toute tâche confondue sauf pour :

- garde : \$75,00 par jour
- incendie : \$30,34 l'heure

QUE les heures dédiées au travail administratif soient d'un maximum de 7 heures par semaine.

4.2

206-12-2022

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À ARÉO-FEU POUR INSPECTIONS DES APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QUE l'inspection annuelle des appareils respiratoires sont effectués par la compagnie Aéro-feu depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'Aéro-feu propose une entente de deux ans avantageux financièrement;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de Aéro-feu pour un montant de \$477,00 par année taxes en sus et pièces non-incluses taxes.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

207-12-2022

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ATPA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière désire que Patrick Bélanger puisse adhérer à une association de travaux publics afin de recevoir des formations, des informations ainsi que des publications;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE PROCÉDER à l'adhésion de Patrick Bélanger à l'Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA) pour un montant de 265.00\$ taxes en sus.

5.2

208-12-2022

DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN CONCILIEUR AU MAMH

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a été adoptée en 1997 concernant l'entretien du chemin Blanchet, voie publique divisée par la limite des territoires de la municipalité de Lotbinière et de St-Édouard;

CONSIDÉRANT que selon l'information fournie par les différentes instances, le chemin Blanchet appartiendrait en totalité à la municipalité de Lotbinière;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, les deux municipalités, St-Édouard et Lotbinière, ont des visions différentes face à l'entretien de ce chemin et que suite à la rénovation cadastrale, la municipalité de St-Édouard ne croit plus valide l'entente signée le 15 juillet 1997 par les deux municipalités;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont fait des demandes à la municipalité de St-Édouard et qu'étant donné l'information détenue à l'effet que ce chemin n'appartient pas à la municipalité de St-Édouard, la municipalité de peut pas agir et faire des travaux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer qui des deux municipalités doit entretenir ce chemin afin de bien diriger les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'article 622 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une municipalité peut demander au ministre de nommer un conciliateur;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE faire une demande au MAMH afin que celui-ci désigne un conciliateur afin de les aider à trouver un accord.

5.3

209-12-2022

RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard offre le service de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard doit payer sa quote-part;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Édouard accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

QUE le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

QUE la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2.65\$ par citoyen pour un total de 3 193,25\$;

QUE la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2023.

5.4

210-12-2022

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À RECYC-LAV POUR LA COLLECTE DE GROS REBUTS

CONSIDÉRANT que la situation chez Recyc-lav semble s'être stabilisée depuis le rachat de la compagnie par Mario Lamont;

CONSIDÉRANT qu'aucune plainte supplémentaire n'a été soumise à la municipalité depuis le retour de Mario Lamont;

CONSIDÉRANT que Mario Lamont est intéressé à continuer d'offrir le service à la municipalité;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de Recyc-lav pour la collecte de gros rebuts pour un montant de 4,800\$ taxes en sus.

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

211-12-2022

ENGAGEMENT DES PROFESSEURS POUR LA SESSION DE COURS HIVER 2023

ATTENDU QU'il y aura une session de différents cours à l'hiver 2023;

ATTENDU QUE la situation reliée à la COVID-19 reste encore incertaine;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu
à l'unanimité de tous les conseillers présents;

D'AUTORISER l'engagement de Félix-Antoine Lemay pour les cours de
la session hiver 2023;

DE PRENDRE le paiement seulement à la fin de la session;

DE S'AJUSTER en conséquence de l'évolution de la situation reliée à la
COVID-19.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

11.1

212-12-2022

AUTORISATIONS D'EMPRUNT ET DE SIGNATURE RELATIVES À UN REFINANCEMENT DE \$774 600

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt 2007-
216, la Municipalité de St-Édouard souhaite emprunter par billets pour
un montant total de \$774 600 qui sera réalisé le 12 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la
soumission présentée par la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière
est la plus avantageuse;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous
les conseillers présents :

D'AUTORISER l'emprunt de \$774 600 à la Caisse Desjardins du Centre
de Lotbinière;

D'AUTORISER Denise Poulin, maire, et Marie-Josée Lévesque, directrice
générale à signer le billet municipal.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les
questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du
procès-verbal.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

213-12-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous
les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h30.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Greffière-trésorière et Directrice générale

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire

